



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190722-CONS-AG-19-059
-DE
Date de télétransmission : 30/07/2019
Date de réception préfecture : 30/07/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 22 juillet 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Subvention aux communes pour les actions d'animations locales – Année 2019

L'An Deux Mille dix-neuf, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 16 juillet 2019.

PRESENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique CARRIER, Thérèse LORENZI, Céline SIMONI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Pierre SAVELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Jean-Michel SAVELLI	à	Michel ROSSI
Lucien NATALI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Guy ARMANET	à	Henri POYET
Emma MUSSIER	à	Jean-Michel VALERY

QUORUM : 21

ABSENTS : Jean ZUCCARELLI, Julien MORGANTI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Catherine MEZZANA.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Subvention aux communes pour les actions d'animations locales – Année 2019

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B.2018.06.13.00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité d'œuvrer pour le maintien et le développement des activités économiques sur le territoire ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 20 mai 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE
(A l'unanimité)**

Une subvention totale de 100 000 euros pour la réalisation en 2019 d'animations dans chacune des communes de la Communauté d'Agglomération de Bastia répartie comme suit :

- 20 000 euros à la commune de Furiani ;
- 20 000 euros à la commune de Bastia ;
- 20 000 euros à la commune de Ville di Pietrabugno ;
- 20 000 euros à la commune de Santa Maria di Lota ;
- 20 000 euros à l'association « Pietranera in Festa » pour la réalisation des animations 2019 de la commune de San Martino di Lota ;

APPROUVE

Les projets de convention financière entre la CAB et chaque bénéficiaire de la subvention ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
après dépôt en préfecture
le **30 JUL. 2019**
et publication ou notification
du **30 JUL. 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOONRA OUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification